

## Consultation de l'avis à publier

Attention, Cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Le service éditeur destinataire se réserve la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

---

Département de publication : 13

Le numéro d'annonce sera obtenu après envoi

Services

---

### AVIS DE MARCHÉ

#### **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

APHM pour compte Centre hospitalier Edmond GARCIN

Correspondant : MME MAZZARESE, Responsable des achats

179, Avenue des Soeurs Gastine , BP 61360 , 13677 AUBAGNE. Tél: 0442847025. Fax: 0442847397. Courriel:

mmazzarese@ch-aubagne.fr. Adresse internet: <http://www.ch-aubagne.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur: <http://cheg.marcoweb.fr/>

Activité : Santé.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

#### **Objet du marché :**

Numéro de la consultation : 2018-SERV-0004 Location enlèvement, transport et traitement des déchets cartons et encombrants de type mobiliers, gravats, ferrailles, bois et palettes

#### **Mots descripteurs :**

Déchets non ménagers (prestations).

Lieu d'exécution : CENTRE HOSPITALIER EDMOND GARCIN - 179 avenue des soeurs Gastine BP 61360 13677 AUBAGNE CEDEX.

#### **Caractéristiques principales :**

La présente consultation a pour objet la mise à disposition, l'enlèvement et le traitement des déchets correspondants soit : - Mise à disposition d'un compacteur monobloc pour le centre hospitalier (16m3) - Mise à disposition d'une benne ouverte de 7m3 environ pour les encombrants au niveau des services techniques Forme de marché : à bons de commande avec minimum et maximum. Attribution d'un marché unique. Accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

#### **Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :**

Accord-cadre conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 01/07/2018 jusqu'au 30/06/2019. La durée de la période initiale des prestations de 1 an. Nombre de périodes de reconduction fixé à 2, durée de chaque période de reconduction de 1 an, et durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, de 3 ans. Montant total des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (montant identique pour chaque période de reconduction) : Minimum HT 6 000,00 euro(s) : Maximum HT 12 000,00 euro(s) Possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. .

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui.

#### **Prestations divisées en lots :**

Non.

#### **Durée du marché ou délai d'exécution :**

12 mois.

#### **Date prévisionnelle de début des prestations :**

01-07-2018

#### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Prestations réglées par des prix forfaitaires et prix unitaires Prix ajustables annuellement. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 50 jours. Modalités de financement des prestations : Financement sur fonds propre en fonction des crédits inscrits au budget de l'établissement..

#### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre.

#### **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :**

Français.

#### **Unité monétaire utilisée :**

L'euro.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- Autres renseignements demandés : Les documents et renseignements à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont mentionnées dans les documents de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :**

31-05-2018 (12:00)

**Délai de validité des offres :**

3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Renseignements complémentaires :**

NOUVEAU CADRE JURIDIQUE

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)

Décret n°2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire

Instruction ministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements Hospitaliers de Territoire

La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a prévu la mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), par regroupement sur un même territoire de plusieurs établissements publics de santé.

Ces établissements regroupés en GHT, élaborent un Projet médical partagé de territoire en vue de répondre aux mieux aux besoins des populations des territoires desservis par leur offre de soins.

Les établissements d'un même GHT, conformément à la réglementation en vigueur, mutualisent quatre fonctions, dont le pilotage est assuré par l'établissement support du GHT :

-La gestion d'un Département de l'Information Médicale de territoire

-La Fonction Achats

-Le Système d'information

-La coordination des Ecoles de formation paramédicale

Depuis le 1er juillet 2016, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, le CHPA-CHIAP, le CH de Salon de Provence, le CH d'Arles, les Hôpitaux de Camargue, le CH de Martigues, le CH d'Aubagne, le CH de La Ciotat, le CH d'Allauch, le Centre de Gériatrie Départemental (CGD)13, le CHS Edouard Toulouse, le CHS Montperrin, le CHS de Valvert et le HIA Laveran se sont constitués en groupement Hospitalier de Territoire.

Ce Groupement est dénommé GHT Bouches du Rhône par la convention constitutive du 30 juin 2016.

L'établissement support de ce GHT est l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille.

En tant qu'établissement support, et selon la réglementation en vigueur (Article R.6132-16 du Code de la Santé Publique), l'AP-HM, depuis le 1er janvier 2018, est le pouvoir adjudicateur du GHT des Bouches du Rhône. A ce titre, il assure la passation des marchés et de leurs avenants ainsi que leur éventuelle résiliation pour toute ou partie des membres du GHT des Bouches du Rhône conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les autres compétences relèvent des établissements parties au Groupement Hospitalier de Territoire des Bouches du Rhône.

Le terme « établissement support » s'applique à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, pouvoir adjudicateur qui agit pour le compte de toute ou partie de ses établissements membres

Le terme « établissement partie » désigne les établissements membres du GHT des Bouches du Rhône.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de

référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Identiques au format du DCE Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*\*) du RGS. Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13281 MARSEILLE Tél : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/> Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Tribunal administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13281 MARSEILLE Tél : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/> Numéro de la consultation : 2018-SERV-0004 Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite est prévue le 14 mai 2018 à 11h avec M. TAPIZ responsable des services techniques. Coordonnées téléphoniques : 04 42 84 72 56

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

La candidature peut être présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie papier est autorisée : Poste avec AR, Dépôt contre récépissé

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

26-04-2018

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :**

Centre hospitalier Edmond GARCIN. Correspondant : BOREE, 179, Avenue des Soeurs Gastine , BP 61360 , 13677 AUBAGNE, Tél: [0442847028](tel:0442847028), Fax: [0442847397](tel:0442847397), Courriel: [hboree@ch-aubagne.fr](mailto:hboree@ch-aubagne.fr), Adresse internet: <http://cheg.marcoweb.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

Centre hospitalier Edmond GARCIN. Correspondant : MAZZARESE, 179, Avenue des Soeurs Gastine , BP 61360 , 13677 AUBAGNE, Tél: [0442847025](tel:0442847025), Fax: [0442847397](tel:0442847397), Courriel: [mmazzarese@ch-aubagne.fr](mailto:mmazzarese@ch-aubagne.fr), Adresse internet: <http://cheg.marcoweb.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

Centre hospitalier Edmond GARCIN. Correspondant : MAZZARESE, 179, Avenue des Soeurs Gastine , BP 61360 , 13677 AUBAGNE, Tél: [0442847025](tel:0442847025), Fax: [0442847397](tel:0442847397), Courriel: [mmazzarese@ch-aubagne.fr](mailto:mmazzarese@ch-aubagne.fr), Adresse internet: <http://cheg.marcoweb.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :**

Centre hospitalier Edmond GARCIN. 179, Avenue des Soeurs Gastine , BP 61360 , 13677 AUBAGNE

**Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :**

Centre hospitalier Edmond GARCIN. Correspondant : BOREE, 179, Avenue des Soeurs Gastine , BP 61360 , 13677 AUBAGNE, Tél: [0442847028](tel:0442847028), Fax: [0442847397](tel:0442847397), Courriel: [hboree@ch-aubagne.fr](mailto:hboree@ch-aubagne.fr), Adresse internet: <http://cheg.marcoweb.fr>

**Éléments non publiés :**

---

**Éléments de facturation :**

Numéro de bon de commande d'insertion : **2018-SERV-0004**

CH AUBAGNE 179 Avenue des Soeurs Gastine , 13677 AUBAGNE

Siret : 26130002400013

Classe de profil : Autres organismes publics.

---

---

**Indexation de l'annonce :**

**Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site internet destinataire de l'envoi : 31-05-2018.**